

NATHALIE DUPORGE
Biodiversité. Expertise. Pédagogie

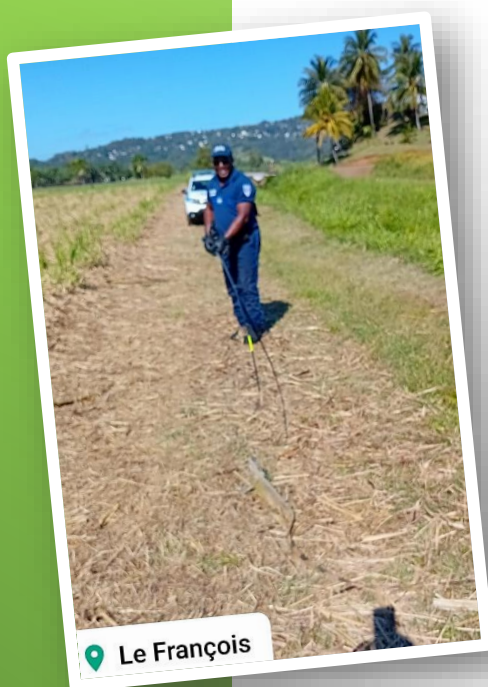
Zoologue Capacitaire
Conservation des milieux et des espèces

nathalie.duporge972@gmail.com

+33(0)6.68.51.31.13 / Le Carbet - Martinique



Rapport d'activité 2024-2025 du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique.



Le François

Office National des Forêts Martinique

Nathalie DUPORGE



Rapport d'activité 2024-2025 du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique.

Avril 2025

Auteur :

Nathalie DUPORGE

NATHALIE DUPORGE 
Biodiversité. Expertise. Pédagogie

Zoologue Capacitaire
Conservation des milieux et des espèces
nathalie.duporge972@gmail.com
+33(0)6.68.51.31.13 / Le Carbet - Martinique



Crédits photo : Réseau de Veille Iguane ou précisée si extérieure.

Citation :

Duporge N., 2025 - Rapport d'activité 2024-2025 du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique. ONF – Nathalie DUPORGE, 29 p + annexes

1. CONTEXTE DU RESEAU DE DETECTION PRECOCE DES IGUANES COMMUNS EN MARTINIQUE	5
2. ACTIONS REALISEES	7
A. PLANNING DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE	7
B. DEVELOPPEMENT DES OUTILS	8
C. RECRUTEMENT ET FORMATIONS	10
D. GESTION DE LA PERMANENCE TELEPHONIQUE	11
E. ANIMATION DU RESEAU	11
F. DEVELOPPEMENT D'UN RESEAU OBSERVATION IPA.....	13
G. PRESENTATIONS ET VALORISATION DES RESULTATS.....	13
H. COMMUNICATION EXTERNE	14
3. ANALYSE DES DONNEES 2024-2025 COLLECTEES PAR LE RESEAU	15
A. QUANTITE ANNUELLE DE SIGNALEMENTS.....	15
B. TYPOLOGIE DES ACTIONS REALISEES	16
C. REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES SIGNALEMENTS.....	19
D. DONNEES CONCERNANT LES ANIMAUX OBSERVES	21
4. ANALYSE ET DIFFICULTES RENCONTREES	22
A. SIGNALEMENTS.....	24
B. INTERVENTIONS	24
5. PERSPECTIVES ET AMELIORATIONS	26
6. BIBLIOGRAPHIE	28
7. ANNEXES.....	29

Liste des illustrations :

Figure 1 - Carte du Zonage Réseaux de Veille	5
Figure 2 – Iguane commun capturé sur l'îlet chancel le 26 Janvier 2025 par le Réseau de Veille, l'OFB et CIALICOM	9
Figure 3 - Poster de bilan annuel à destination des membres	12
Figure 4 – Conférence Annual Meeting ISG 2024, LaPaz, Mexique	14
Figure 5 – Répartition mensuelle des appels pour IC signalés au Réseau de Veille Iguane (période 2021-2025)	16
Figure 6 - Répartition des prises en charge d'intervention de capture par type d'intervenant.....	16
Figure 7 - Typologie des différentes actions engagées par le Réseau de Veille Iguane suite aux signalements 2024-25	17
Figure 8 - Caractérisation des issues données aux interventions du Réseau de Veille Iguane en 2024-25	18
Figure 9 - Variation mensuelle des issues aux captures d'IC du Réseau de Veille 2024-25	18
Figure 10 - Typologie des personnes ayant réalisé les signalements au Réseau de Veille Iguane pour 2024-25.	19
Figure 11 - Carte de répartition des signalement reçus par le Réseau de Veille Iguane de Mars 2023 à Mars 2025	19
Figure 12 - Cumuls territoriaux des signalements d'IC reçus par le Réseau de Veille Iguane de 2019 à 2025	20
Figure 13 - Evolution du nombre annuel d'IC signalés sur La Trinité (2019-2025)	20
Figure 14 - Evolution du nombre annuel d'IC signalés sur Le François (2019-2025)	21
Figure 15 - Identification des classes d'âge des IC signalés au Réseau de Veille 2024-25	21
Figure 16 - Relevé des observations d'IPA reçues par le Réseau de Veille (2019-2025).....	23

Liste des tableaux :

Tableau 1 - Répartition annuelle des actions réalisées par la coordination du Réseau de Veille Iguane	8
Tableau 2 - Nombre de membres formés par type de structures en 2024-25	10
Tableau 3 - Nombre d'appels au Réseau de Veille Iguane reçus par type d'espèce signalée pour 2021-25	15
Tableau 4 - Evolution des nombres d'IC signalés et capturés par le Réseau de Veille Iguane de 2019 à 2024-25 17	

1. Contexte du Réseau de détection précoce des Iguanes Communs en Martinique

La Martinique abrite une biodiversité exceptionnelle et riche qui lui revêt un rôle important en matière de conservation mais également de valorisation de cette dernière. L'Iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*) ou Iguane péyi est une espèce endémique de cette région, classée en danger critique d'extinction (CR) sur les Listes rouge mondiale et locale de l'IUCN. Cette espèce n'est à ce jour plus représentée que sur les territoires d'Anguilla, Saint-Barthélemy, Saint-Eustache, la Guadeloupe, la Dominique et la Martinique, dont le territoire joue un rôle essentiel dans la conservation de l'Iguane des Petites Antilles (IPA). La disparition des populations d'Iguane des Petites Antilles a résulté historiquement de la chasse et de la destruction de son habitat. Aujourd'hui, la plus grande menace est liée à l'arrivée de l'Iguane commun (*Iguana iguana*), ou Iguane rayé, dans les îles des Petites Antilles. Originaire d'Amérique, importé en Guadeloupe puis en Martinique dans les années 60, l'Iguane commun (IC) est aujourd'hui présent en densité parfois très importante, notamment dans la zone de Fort-de-France. En Martinique, la présence de l'Iguane des Petites Antilles n'est attestée que dans les forêts du Nord autour de la Montagne Pelée et sur l'île Chancel, protégé par un arrêté préfectoral de protection de biotope¹. L'espèce bénéficie également d'un Plan National d'Actions en faveur de sa conservation (PNA), mis en œuvre en 2011 et renouvelé en 2018 (Legouez, 2010 ; Angin, 2018).

Un **Réseau de Veille** a été mis en place à partir de 2019 sur les communes de la côte Atlantique et du nord de la Martinique (Zone PNA en vert sur carte à droite), qui sont situées à proximité des populations d'Iguane des Petites Antilles. Le bon fonctionnement du Réseau de Veille repose sur :

- Une bonne **information de la population** vis-à-vis de la problématique créée par l'iguane commun, également appelé « Iguane rayé » pour la communication grand public ;
- Un canal de **réception des signalements** ;
- La **formation et l'équipement** des intervenants.

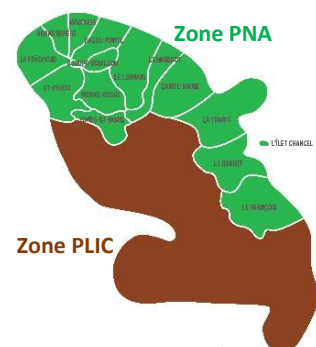


Figure 1 - Carte du

Les objectifs du Réseau de Veille étant de (1) capturer et mettre à mort les iguanes invasifs signalés et (2) améliorer les connaissances sur la population d'Iguane des Petites Antilles établie au Nord de la Martinique, grâce à la centralisation des observations. Les objectifs du **Réseau de Veille** en Martinique se décomposent ainsi en 2 principaux volets :

- **Volet « Détection précoce des iguanes communs »** : l'Iguane commun (*Iguana iguana* et ses sous-espèces *I. iguana iguana* et *I. i. rhinolopha*, voire leurs hybrides toutes considérés comme invasives) représentant la principale menace pour l'Iguane des Petites Antilles (compétition et hybridation avec descendances viables et fertiles), l'objectif premier du Réseau de Veille est de limiter l'expansion des iguanes invasifs (ou d'hybrides) vers le Nord de la Martinique et d'empêcher leur arrivée sur l'île Chancel. Ce volet s'inscrit dans l'Action I.1 du Plan national d'actions, et intitulée : « Réduire la pression exercée par l'iguane commun » (Priorité 1).
- **Volet « Observation d'iguanes des Petites Antilles »** : la population d'Iguanes des Petites Antilles dans les forêts autour de la Montagne Pelée reste à l'heure actuelle largement méconnue (aire de répartition, habitat préférentiel, densité de population, sites de

¹ Arrêté préfectoral N°053644 du 21 novembre 2005 portant création d'une zone de protection des biotopes et de conservation de l'équilibre biologique des milieux sur l'île Chancel, Commune du Robert, Martinique

reproduction, etc.). L'objectif secondaire du Réseau de Veille est d'encourager et de valoriser les observations d'Iguane des Petites Antilles, par les acteurs du réseau et le grand public. Ce volet s'inscrit quant à lui dans les Actions III.1 et III.3 du Plan National d'Actions, qui s'intitulent respectivement « *Poursuivre le suivi des populations d'iguane des Petites Antilles* » (Priorité 1) et « *Améliorer les connaissances sur l'écologie et la biologie de l'espèce* » (Priorité 2). La population d'Iguanes des Petites Antilles de l'îlet Chancel n'est pas concernée par ce volet.

En parallèle du contexte de mise en place du Réseau de Veille pour la détection précoce des iguanes communs en Martinique, la mise en œuvre du [Plan de Lutte Iguane Commun](#) (PLIC) ayant atteint son terme en 2024, les actions de lutte contre l'Iguane commun sur la Zone PLIC sont arrivées à échéance au premier semestre 2024. Afin de prendre en charge un minimum d'actions de lutte sur les populations réservoir des iguanes invasifs en Martinique (Secteur de Fort-de-France et Schoelcher) et d'apporter un soutien logistique pour améliorer la prise en charge des captures d'IC en Zone PNA hors des horaires d'action des membres institutionnels du Réseau de Veille, un programme **de Cellule Inter-acteurs de Lutte contre l'Iguane Commun en Martinique (CIALICOM)** a été lauréat des financements Fonds Verts 2024-2027. L'équipe CIALICOM composée de 2 agents, fonctionnant en semaine et en astreinte les week-ends, a ainsi pu être intégrée à l'annuaire du Réseau de Veille pour la détection précoce des iguanes communs en Martinique.

Pour rappel, le Réseau de Veille a réceptionné **203 appels ou messages téléphoniques** de Mars 2023 à Mars 2024, soit une augmentation de + 34% par rapport à 2022-23 et + 49% par rapport à la première année du Réseau de Veille. Ces signalements ont concerné 104 iguanes communs pour la Zone PLIC, **76 iguanes communs pour la Zone PNA** et **26 iguanes des Petites Antilles en Zone PNA**. En 2023, **5 sessions** pratiques et théoriques ont permis de former **23 nouveaux membres** ; soit un nombre total de **95 membres formés, au sein de 34 institutions**, habilités au titre des arrêtés préfectoraux^{2,3}. Pour mémoire, l'arrêté préfectoral R02-2019-2019-08-22-001 a été remplacé en Juillet 2024 par l'arrêté préfectoral R02-2024-07-30-0008 portant organisation de la capture et de la destruction des spécimens d'iguanes invasifs (*Iguana iguana* et *Iguana rhinolophus*), au titre de l'article L411-8 du Code de l'environnement, sur le territoire de la Martinique. Sur les **203 signalements reçus**, le Réseau de Veille fait intervenir **24 membres** sur les 14 communes couvertes par le Réseau, et ce sur **50 demi-journées d'interventions**. Les **bilans annuels** des actions réalisées dans le cadre du réseau de veille sur les années antérieures sont accessibles en ligne sur la page [Publications et rapports | iguanes-antilles](#) (Duporge, 2022, 2023 & 2024).

Ainsi, le [Comité technique \(COTEC\) n°6 du PNA qui s'est tenu le 05 décembre 2023](#) pour la Martinique a validé la reconduite de « la prestation d'animation et le renforcement du réseau de veille et de détection précoce des iguanes rayés en Martinique pour l'année 2024, incluant (i) la gestion des signalements et la coordination des interventions (possiblement soutenues par une brigade « Iguane commun », cf. avis n°3), (ii) la formation et la dotation en matériel de nouveaux membres, et (iii) la sensibilisation des décideurs sur la zone PNA. ».

Suite à la validation par les organes de fonctionnement du PNA (Comptes-rendus des COTEC et COPIL 2023), la prestation d'**animation et de coordination du Réseau de Veille pour la détection précoce des iguanes communs** sur les communes du Nord de la Martinique et aux abords de l'îlet Chancel (Zone PNA) a été **attribuée**, en deuxième tranche, **à la société Nathalie DUPORGE pour l'année 2024-2025**. Les missions confiées par l'attribution de ce marché ont été le déploiement des deux volets du

² Arrêté préfectoral de Martinique n°2013-189-0013 du 08 juillet 2013 autorisant la capture et destruction d'espèces animales exotiques envahissantes en Martinique

³ Arrêté préfectoral R02-2024-07-30-0008 portant organisation de la capture et de la destruction des spécimens d'iguanes invasifs (*Iguana iguana* et *Iguana rhinolophus*), au titre de l'article L411-8 du Code de l'environnement, sur le territoire de la Martinique.

Réseau de Veille précédemment décrits, via le recrutement, la formation et la coordination des membres du réseau de veille, la tenue de la permanence téléphonique pour les signalements, l'animation du fonctionnement du Réseau (groupe WhatsApp pour déclenchement rapide de la chaîne d'intervention), ainsi que l'organisation du stockage, de l'analyse et de la valorisation des données de terrain. L'ensemble de ces actions est réalisé en vue de la protection des zones d'habitat des Iguanes des Petites Antilles dans le cadre des objectifs fixés par le PNA.

Le présent **rapport d'activité du Réseau de Veille** pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique expose l'ensemble des actions qui ont été réalisées d'**Avril 2024 à Mars 2025** en Zone PNA, ainsi que l'analyse des données collectées durant cette période, le relevé et l'analyse des éventuelles difficultés rencontrées et les perspectives et améliorations à envisager pour l'avenir.

2. Actions réalisées

a. Planning des actions mises en œuvre

Comme programmé dans le contrat de prestation pour l'animation et la coordination du Réseau de Veille de détection précoce des Iguanes communs en Martinique, les actions mises en œuvre ont été déployées tout au long de la durée de prestation, selon le planning réalisé ci-après.

Les différentes actions menées ont été concertées tout au long de la prestation avec l'animateur et le chargé de mission PNA Iguane pour la Martinique. Les différentes entrevues ont donné lieu à des comptes-rendus de réunions ou points d'avancement transmis par échanges email entre les intervenants. Le déroulé annuel des différentes actions d'animation et de coordinations sont présentées au tableau 1.

Le prestataire Nathalie DUPORGE a par ailleurs valorisé des actions complémentaires de médiations sur la problématique de la conservation de l'Iguane des Petites Antilles auprès de public divers (Grand public, scolaires, Gendarmerie, ...) pour assurer une communication supplémentaire concernant les activités, moyens et objectifs du Réseau de Veille Iguane.

Tableau 1 - Répartition annuelle des actions réalisées par la coordination du Réseau de Veille Iguane

	Coordination	Animation et outils	Recrutement et Formation	Logistique	Sensibilisation externe
Avril 2024	Permanence téléphonique : gestion des appels et coordination des interventions, saisie BDD				
Mai 2024					
Juin 2024			Formation : 3 nouveaux membres		
Juillet 2024		Réunion Fédération de Randonnée : annulée (Béryl)	Tournée auprès des membres et structures	Fourniture Matériel Capture Macouba / Marigot / Trinité / François	
Aout 2024					
Sept. 2024		Relance contact Fédération de Randonnée			
Octobre 2024		Participation COTECH PLIC 2023-24			
Nov. 2024		Approche Syndicat Guide de Moyenne Montagne	Lien avec démarrage Programme CIALICOM		Participation ISG Annual Meeting
Déc. 2024		Participation COTECH PNA 2024	Formation : 4 nouveaux membres		
Janvier 2025		Intervention Réseau de Veille IC Chancel	Atelier harmonisation JDD MADINATI avec PNRM		Sensibilisation Gendarmes Référénts Biodiversité (DEAL972)
Février 2025					
Mars 2025			Création Fiche Réflexe IC CHANCEL	Formation : 3 nouveaux membres	Fourniture Matériel Capture Brigade Littorale François

b. Développement des outils

Dans la continuité des actions engagées depuis 2021, les outils de fonctionnement et d'intervention du Réseau de Veille, mis à jour en concertation constante avec l'équipe ONF du PNA, ont été pérennisés, dans leur forme comme dans leur usage (Annexe I). Le bon fonctionnement quotidien du Réseau repose ainsi aujourd'hui sur l'utilisation pratique :

- de l'**annuaire** à jour des membres formés et habilités,
- du **groupe WhatsApp** de communication et gestion des interventions,
- de la **Fiche Réflexe de fonctionnement du Réseau de Veille** Iguane en Zone PNA, mise à jour au titre des arrêtés en vigueur,
- de la **Fiche d'Intervention** à compléter et transmettre en cas de capture d'un IC, harmonisée avec les supports utilisés en Zone PLIC ;

Les outils fonctionnels à jour sont à disposition de tous les membres par voie électronique et sont diffusés par la Coordination sur le groupe WhatsApp du Réseau en fonction des besoins des membres lors de leurs interventions.

Ainsi la **version dématérialisée de la Fiche d'Intervention** du Réseau de Veille⁴ mise en place depuis Août 2022 est toujours utilisée par les membres intervenants, avec 9 fiches dématérialisées transmises pour les 29 IC et 2 pontes pris en charge (soit 1/3 des comptes-rendus transmis). Certaines dépouilles générées (4 IC et 2 pontes) n'ont pas donné lieu à un compte-rendu de par leur état de décomposition ou leur emplacement suite à la méthode d'élimination (Tir à vue sur une falaise inaccessible par exemple). Enfin, les informations de capture des 16 IC restants ont été transmises via les fiches de captures CIALCIOM ou le WhatsApp de la coordination (en texte ou photo de la Fiche d'intervention papier). Comme les années précédentes, les données collectées sont ensuite insérées dans la base de données du Réseau, et accessibles sur le dossier Google Drive dédié au Réseau de Veille Iguane, via l'adresse mail du Réseau Iguane Martinique pour l'Animation ONF du PNA.

Enfin, **un nouveau mâle IC adulte a été capturé le 26 Janvier 2025 sur l'îlet Chancel**, suite au signalement par un visiteur kayakiste le 25 Janvier en fin de journée, rapporté par l'un des opérateurs du **groupe Whatsapp "Les Yeux de l'îlet Chancel"**, outil mis en place à la suite du premier cas d'IC observé l'an passé⁵. Comme indiqué au compte-rendu d'experts⁶, le signalement a donné lieu à une intervention dès le lendemain matin et l'animal a pu être capturé en milieu de journée par l'équipe de membres Réseau de Veille, OFB et CIALICOM, grâce à la mise à disposition volontaire d'un moyen nautique d'accès par un autre opérateurs du groupe « Les Yeux de l'îlet Chancel ». Aucun élément ne permet de savoir à ce jour si les spécimens se sont reproduits, ni depuis quand ils étaient présents. Toutefois, la récurrence du cas a mis en évidence la nécessité de synthétiser les modalités et protocoles d'action pour prendre en charge ce type de cas spécifique. La Coordination du Réseau de Veille a ainsi proposé la mise en place d'une « **Fiche réflexe IC CHANCEL** » (Annexe II) permettant de regrouper en un document l'arbre décisionnel à mettre en œuvre, les étapes clefs des actions à déployer ainsi que les contacts nécessaires à l'intervention. Validée de principe, elle doit être finalisée en ce qui concerne les acteurs nautiques et contacts précis.



Figure 2 – Iguane commun capturé sur l'îlet Chancel le 26 Janvier 2025 par le Réseau de Veille, l'OFB et CIALICOM

⁴ https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScUHDtMWi66Y2ec5O0ZC4YDxGwZF7Q_ddZhILY6seWRJ3MFOA/viewform

⁵ [2024 – Compte-rendu Réunion d'experts : Capture d'un Iguane commun \(Iguana iguana\) sur l'îlet Chancel : suites à donner](#)

Pour rappel, en aboutissement des réflexions initiées en 2021-2022 sur les **outils logistiques** pour faciliter les interventions des membres du Réseau sur le terrain, des solutions concrètes pour prendre en charge des animaux capturés sur les façades Nord Atlantique et Nord Caraïbe du territoire ont pu être mises en œuvre en 2023. **Un point de collecte et de mise à mort** des Iguanes Communs, à usage des agents habilités, est donc mis en place à la **Maison Forestière de Sainte-Marie** depuis Juillet 2023. Dépendant de l’ONF Martinique, il permet la prise en charge des IC capturés sur l’ensemble du Nord Atlantique par un agent de l’ONF pour son acheminement, sa mise à mort, les relevés des données et le stockage en congélateur dédié en attendant le traitement par l’équarrissage. Ainsi, la prise en charge des IC contentonnés par les Techniciens Forestiers Territoriaux Nord Atlantique auprès des membres du Réseau de Veille est fonctionnelle.

En ce qui concerne le Nord Caraïbe, la solution de **prise en charge** alternative, **via la Coordination** du Réseau de Veille ou l’équipe des Techniciens Forestiers Territoriaux de l’ONF continue de permettre la gestion des Iguanes communs capturés en façade Nord Caraïbe.

c. Recrutement et formations

Du 01 Avril 2024 au 31 Mars 2025, la coordination s’est attachée à maintenir un recrutement actif de membres complémentaires, en priorité sur les communes de la Zone PNA qui ne comptaient pas encore de membre du Réseau de Veille sur leur territoire, mais également au sein des structures déjà participantes mais faisant face à des renouvellements de personnels fréquents (compagnies de gendarmeries par exemple), ou auprès de structures complémentaires encore peu engagées (EPCI, ...).

Ainsi **3 sessions de formation** de membres pour le Réseau de Veille Iguane ont été réalisées les 05 Juin et 04 Décembre 2024, ainsi que le 12 Mars 2025. Organisées en collaboration avec les formations du PLIC au Fort Saint-Louis, elles ont été dispensées aux nouveaux membres par l’animation du Réseau de Veille et ont permis une mise en situation des enjeux de conservation de l’Iguane des Petites Antilles à l’échelle de l’ensemble du territoire (Tableau 2).

Tableau 2 - Nombre de membres formés par type de structures en 2024-25

Structures	UICN	ONF	OFB	SDIS	Programme CIALICOM	Services Territoriaux
05/06/2024	1			2		
04/12/2024		1	1		2	
12/03/2025						3
Total 2024-25						10

Les sessions successives de formation ont ainsi permis de former et habiller **10 nouveaux membres** à la capture et la mise à mort des iguanes communs, répartis sur le secteur Nord Atlantique en général (ONF, OFB, UICN) et les communes du Marigot (SDIS), du Robert (CIALICOM), et le François (Brigade du Littoral), au titre des arrêtés préfectoraux 2013189-0013 du 06 Juillet 2013 et R02-2024-07-30-0008 du 30 Juillet 2024. En tenant compte des départs de certains acteurs, l’ensemble des membres actuellement habilités et en service sur le territoire de Veille du PNA Iguane des Petites Antilles regroupe donc en Mars 2025 **94 membres formés**, au sein de **37 institutions** sur **14 communes**.

L’ensemble des supports de formation utilisés a été révisés en 2024 et mis à jour par le prestataire afin de clarifier les enjeux et actions menées en fonction des territoires concernés en Martinique. Les contenus ont été validés par l’équipe d’animation ONF et de coordination DEAL du PNA et sont disponibles auprès de ces services. Les documents d’émargement et validation individuelle de formation ont été transmis à l’autorité compétente (DEAL Martinique) pour l’inscription des personnes formées aux arrêtés *ad hoc* (Annexe III).

d. Gestion de la permanence téléphonique

Selon les modalités de la commande de prestation, la coordination du Réseau de Veille a assuré, avec le soutien de l'équipe ONF du PNA, la permanence téléphonique du numéro direct d'appel du Réseau de Veille Iguane (06 96 24 67 69) et de la ligne dédiée aux communes du Nord du **Numéro Unique Iguane (05 96 50 57 58)**, de façon continue, 7 jours sur 7, de 6h30 à 22h, du 01 Avril 2024 au 31 Mars 2025. A la réception d'un appel, l'appelant a systématiquement été pris en charge afin de pouvoir, soit apporter les réponses aux questions posées, soit rediriger les appelants vers les services compétents pour leur secteurs (appels Zone PLIC), soit réceptionner un signalement et déclencher dès lors le protocole prévu à la Fiche Réflexe. En cas d'appel en absence éventuel, les appelants ont été recontactés aussitôt l'appel constaté. Les signalements et contacts réalisés directement par WhatsApp ou sms ont également été pris en compte sur les même plages horaires, traités et archivés selon le même protocole que les appels.

Tous les signalements ainsi réceptionnés ont été systématiquement archivés dans la base de données ONF du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique, accompagnés de leurs détails de signalement, observation, données et intervention mise en œuvre. Stockée en ligne en dossier Google Drive partagé via l'adresse mail du Réseau Iguane Martinique, cette base de données compatible SINP est ainsi tenue à jour en temps réel et consultable par l'équipe ONF du PNA à tout instant (Annexe IV). Afin d'harmoniser les jeux de données et d'assurer leur compatibilité pour l'intégration dans la plateforme MADINATI, la coordination du Réseau de Veille a participé à deux ateliers, conjoints avec l'animation ONF du PNA, la DEAL Martinique et le Parc Naturel Régional de la Martinique, gestionnaire de la plateforme. A l'issue des deux sessions de travail, les modalités de mise en forme pour une intégration efficiente du jeu de données issues du réseau de Veille ont pu être finalisées et l'intégration des données vers MADINATI pourra être mise en œuvre annuellement.

Les données complémentaires des signalements reçus et interventions menées (photos, vidéos, données de géolocalisation, ...) sont également archivées et sauvegardées informatiquement par ordre chronologique par la coordination et à disposition de l'animation ONF du PNA à tout moment.

e. Animation du Réseau

En poursuite des actions d'animation et de coordination du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes commun en Martinique déployée en 2023-2024, l'ensemble des membres ont pu être sollicités via le Groupe WhatsApp du Réseau ou individuellement tout au long de l'année. Une session de terrain, réalisée en Juillet 2024 (Tab.1), a de plus permis de rester au contact des membres en personne, d'échanger concrètement sur leur territoire et de gérer les aspects logistiques éventuels.

Ainsi, grâce aux échanges personnalisés et fréquents entre la coordination et les membres, un contact personnalisé est entretenu avec les membres déjà formés ou nouvellement intégrés. Les besoins, attentes et difficultés de chacun ont pu être entendues au fur et à mesure du temps, et prise en compte en vue de mettre en place une animation efficace pour atteindre les objectifs du Réseau de Veille.

La poursuite de l'animation sur le même schéma que les années précédentes, via :

- les actions de coordination des interventions, notamment de l'accompagnement logistique et de prise en charge des IC capturés pour leur mise à mort,
- les contacts et relances pour mobiliser les membres sur les signalements restés sans capture,
- la sollicitation des structures pour former de nouveaux membres,
- les passages physiques de la coordination sur le terrain,
- et les rencontres avec les membres au cours de l'année,

permet donc de maintenir le dynamisme du Réseau dans un climat de confiance et de favoriser l'implication de chacun au travers du groupe WhatsApp afin que chaque membre puisse contribuer efficacement aux actions du Réseau et assurer une présence active sur les territoires concernés.

Comme précédemment, un bilan des activités du Réseau de Veille Iguane 2024-25 au format « Poster » a été réalisé par la coordination pour une diffusion interne à destination des membres (Figure 3). Validé par l'animation ONF du PNA, il sera diffusé numériquement auprès des membres du Réseau. Grâce aux graphiques, chiffres clef et illustrations, ce poster-bilan permet à chacun d'avoir une vision globale des actions engagées, des résultats obtenus sur le terrain et des efforts fournis par tous. Il est également l'occasion de saluer et de remercier les membres pour leur engagement au quotidien pour la réussite des interventions.

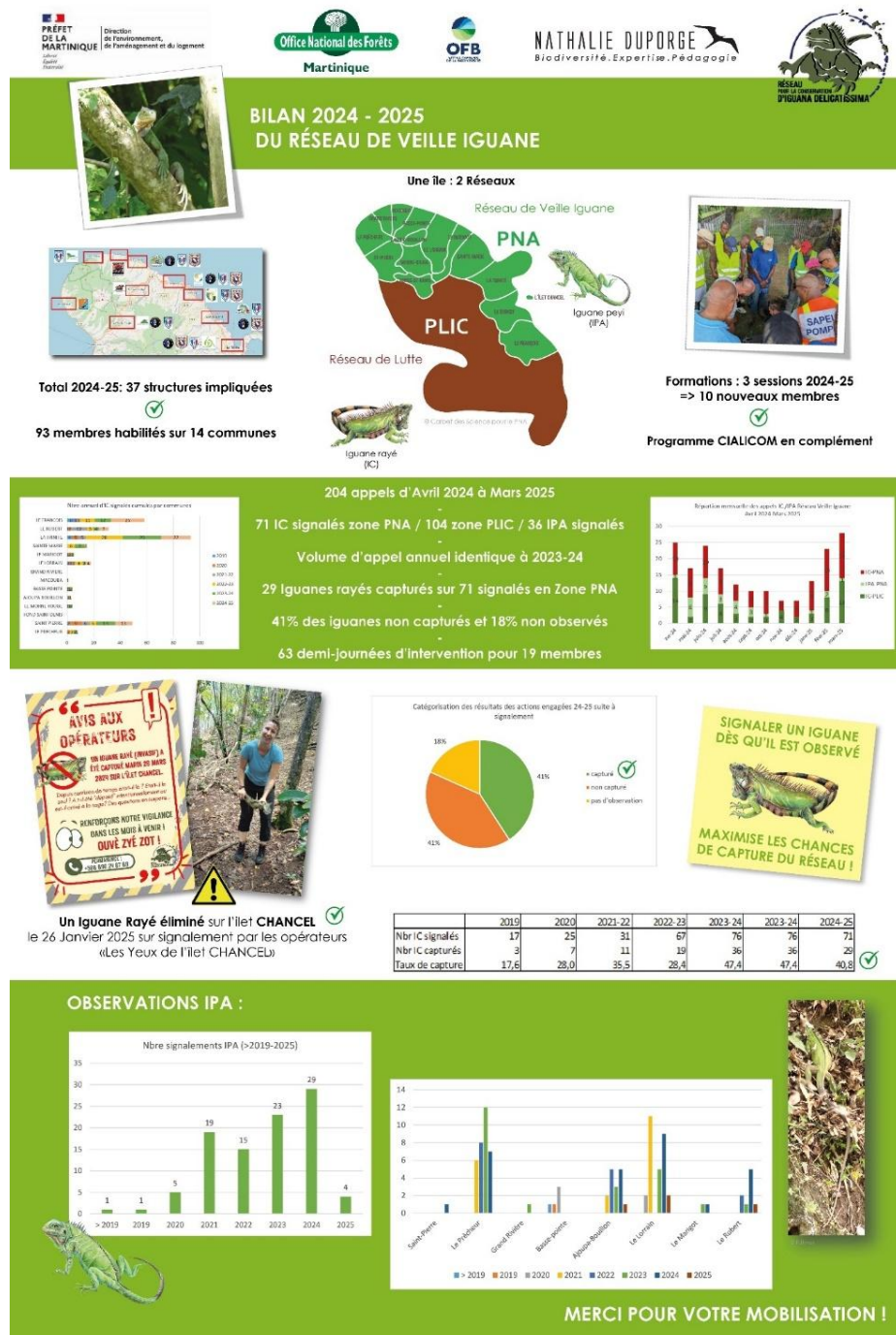


Figure 3 - Poster de bilan annuel à destination des membres

f. Développement d'un Réseau Observation IPA

Ainsi que prévu au cahier des charges de la prestation d'animation du Réseau de Veille Iguane 2024-25, les démarches auprès de l'antenne Martinique de la Fédération Française de Randonnée (FFR) ont été poursuivies afin d'explorer les modalités du développement d'un « **Réseau Observation d'iguanes des Petites Antilles** ». L'objectif recherché est d'encourager et de valoriser les observations d'Iguane des Petites Antilles, par les acteurs du réseau et le grand public. Ce volet s'inscrit dans les Actions III.1 et III.3 du Plan National d'Actions, qui s'intitulent respectivement « Poursuivre le suivi des populations d'iguane des Petites Antilles » (Priorité 1) et « Améliorer les connaissances sur l'écologie et la biologie de l'espèce » (Priorité 2).

A cette fin, la présidence de l'antenne Martinique de la Fédération Française de Randonnée avait été rencontrée en Septembre 2023 et les échanges avec Mr Patrick VOLTINE avaient permis d'identifier le public cible pour le déploiement d'un Réseau Observation d'iguanes des Petites Antilles. Le fonctionnement de la Fédération, via l'implication de ses animateurs, pouvait ainsi permettre d'envisager le déploiement selon **3 axes principaux** tels que :

- la sensibilisation des animateurs FFR aux enjeux de la conservation de l'Iguane péyi et à la remontée d'observations lors des randonnées réalisées,
- la création / production d'un visuel simple et impactant pour informer les clubs, présidents, animateurs, licenciés et randonneurs de la démarche d'observation et signalement des Iguanes péyi lors de leurs sorties,
- ou encore la production de contenu informatif à publier sur les plateformes numériques (Site Web, Page FaceBook, ...).

Une action de **sensibilisation de 12 animateurs** a pu être menée en présentiel par l'animation du Réseau Observation le 04 Mai 2024, à l'occasion de la session de recyclage annuel par la FFR. Les enjeux de la conservation de l'Iguane des Petites Antilles ont pu être abordés et des propositions d'outils de collecte des observations ont été évoqués. Les animateurs présents ont été réceptifs, tant sur la découverte des problématiques de la survie de l'IPA que sur la possibilité de devenir acteurs de la collecte d'informations de présence lors de leurs sorties. De nombreuses questions généralistes sur la conservation de l'IPA ont été posées et les échanges ont été enrichissants.

Malgré de nombreuses relances mensuelles à destination de la FFR, les réunions prévues avec Mr VOLTINE n'ont pu avoir lieu pour cause d'inondation des locaux suite au passage de la tempête Béril en Juillet 2024 puis du fait du contexte socio-économique compliqué de l'automne 2024 et hiver 2024-25. A ce jour, **aucune action concrète n'a pu être mise en place avec la FFR Martinique** pour finaliser des actions de remontée d'observation d'Iguane des petites Antilles.

Au regard de la complexité de mise en œuvre auprès de la FFR, des démarches ont été entreprises en fin d'année 2024 auprès de **Guides de Moyenne Montagne** indépendants pour explorer la piste de la mise en place d'un réseau d'observation d'IPA. Si l'accueil des guides est plutôt positif de principe, ils ont toutefois soulevé la **question de la transmission des données collectées** de façon simple et opérationnelle. En effet, même si l'objectif simplement poursuivi est de transmettre une photo et un point GPS associé afin de participer activement à l'amélioration des connaissances sur l'espèce endémique, ils alertent sur les difficultés de couverture réseau lors des randonnées réalisées et sur l'inconfort de la redondance d'applications à utiliser.

g. Présentations et valorisation des résultats

Ainsi que prévu à la convention 2024/2025 d'animation, les activités et résultats du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique de cours d'année ont été présentés

aux COTECs du PLIC en Octobre 2024 et du PNA Iguane pour la Martinique et la Guadeloupe en Décembre 2024. Les supports de présentation, intégrés au support global des COTECs 2024, sont disponibles auprès de l'ONF et de la DEAL, animateur et coordinateur du PNA Iguane.

La coordination du Réseau de Veille Iguane a également participé à titre personnel à l'Annual Meeting de l'Iguana Specialist Group de l'UICN en Novembre 2024 à La Paz, Mexique. Ce fut l'occasion d'échanger avec d'autres spécialistes de la conservation des iguanes à l'échelle planétaire, de mettre en commun des outils de sensibilisation mais également de participer à un workshop avec le gouvernement mexicain sur la gestion des espèces exotiques envahissantes comme le chat haret ou l'iguane commun. Le retour d'expérience du fonctionnement du Réseau de Veille Iguane en Martinique a ainsi pu être confronté aux diverses modalités déployées sur d'autres territoires et les échanges ont été enrichissants pour le futur de la lutte contre les EEE.

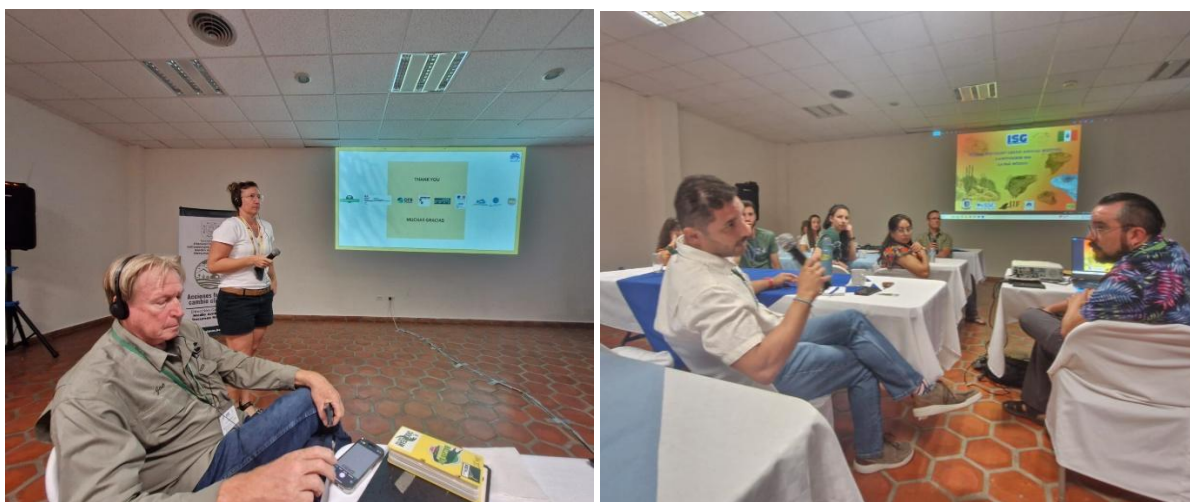


Figure 4 – Conférence Annual Meeting ISG 2024, LaPaz, Mexique

h. Communication externe

Au cours de l'exercice de l'animation du Réseau de Veille Iguane, la coordination a pu se rendre sur les sites de différents signalements ou observations, d'IC ou d'IPA, en Zone PNA. Ces déplacements ont été l'occasion de prendre contact avec les riverains ou acteurs territoriaux (agriculteurs, élus, agents, ...) de ces quartiers, afin de pouvoir sensibiliser la population aux enjeux de la distinction entre les deux espèces et de la détection précoce des Iguanes communs en Zone PNA. Des supports d'identification, des flyers de présentation et les coordonnées du Réseau de Veille Iguane ont ainsi pu être diffusés, directement auprès des populations des zones à forts enjeux de conservation.

Dans la poursuite des actions 2024, les flyers Iguane des Petites Antilles / Tortues Marines ou Iguane Commun / PLIC ne comportant pas le **numéro unique Iguane** (05 96 50 57 58) ont continué à être mis à jour avec les tampon encreur acquis en 2023.

Enfin, grâce à la mutualisation des sessions de formation avec le PLIC puis les actions de formation CIALICOM au Fort Saint-Louis, le contenu des supports de formation est maintenu à jour, permettant à la coordination de porter un message coordonné sur le Réseau de Veille Iguane en Zone PNA auprès des participants, quelle que soit leur zone d'action. Cette sensibilisation en complément permet de dresser un portrait complet et concret de l'ensemble des réseaux de veille à l'œuvre sur le territoire martiniquais, tant pour les membres du Réseau que pour les agents de la zone PLIC. La pratique conjointe des mises en situation par les participants « Réseau de Veille Iguane » et « PLIC » a également permis l'échange de retours d'expérience et la mise en lien des membres.

3. Analyse des données 2024-2025 collectées par le Réseau

a. Quantité annuelle de signalements

Entre le 01 avril 2024 et le 31 mars 2025, le Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique a réceptionné **204 appels** ou messages téléphoniques pour des Iguanes communs (IC), des Iguanes des Petites Antilles (IPA) ou d'autres espèces. Ce nombre d'appels est stable par rapport à l'année précédente. Le tableau 3 montre une petite baisse des appels de signalements en zone PNA et une légère hausse des appels mal orientés, issus de la zone PLIC. Cette année toutefois, le Réseau de Veille a maintenu une bonne quantité d'**observations d'Iguanes des Petites Antilles**, avec 26 signalements entre Avril 2024 et Mars 2025.

Tableau 3 - Nombre d'appels au Réseau de Veille Iguane reçus par type d'espèce signalée pour 2021-25

Espèces :	IC Zone PNA	IC Zone PLIC	IPA	Iguane incertain	Autres
Appels reçus en 2021-2022	30	58	21	9	6
Appels reçus en 2022-2023	57	70	10	5	10
Appels reçus en 2023-2024	73	92	26	2	10
Appels reçus en 2024-2025	68	98	26	1	11
Nombre d'iguanes 2024-25	104	71	35	1	NA

Pour les appels de catégorie « autres », ils ont concerné, soit des demandes d'information généraliste sur les iguanes en Martinique, soit d'autres espèces (geckos, chiens errants, ...). Lors des appels reçus, un ou plusieurs animaux ont pu être signalés, portant ainsi à plus de 104 le nombre d'IC signalés pour la Zone PLIC et **71 IC signalés en Zone PNA** (contre 76 IC pour l'année 2023-24).

En ce qui concerne la répartition cumulée des appels pour tous les signalements concernant des IC ou des IPA (Figure 6), leur répartition mensuelle montre une augmentation des signalements de 2021 à 2025, avec une augmentation suite à la mise en œuvre du numéro unique 05 96 50 57 58. On constate de forts **rebonds du nombre d'appels reçus à la suite des campagnes de communication grand public** d'information sur le Numéro Unique (Novembre 2021, Février 2022, Juin 2024 et Février 2025), notamment pour la Zone PLIC. Cette année, le nombre de signalement concernant la zone PLIC augmente encore, soit par mauvaise compréhension du message téléphonique, soit à cause l'absence de réponse des services liés au numéro unique. Ainsi de nombreuses personnes contactent le Réseau de Veille via le choix « 3 » du Numéro Unique du fait de message audio « En cas d'Urgence ». Ils finissent également par faire ce choix quand les services des lignes 1 et 2 ne répondent pas.

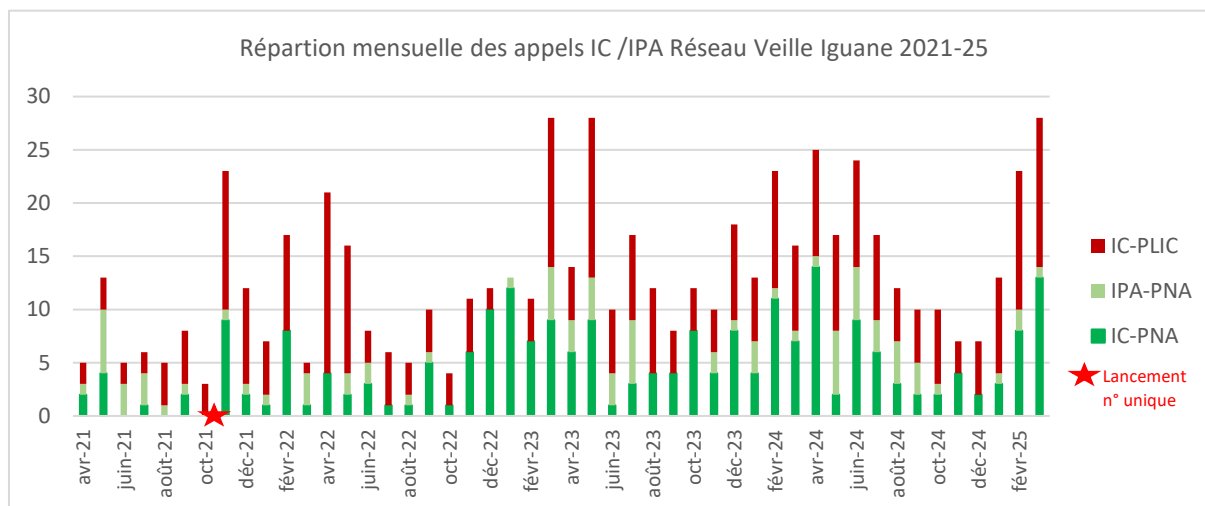


Figure 5 – Répartition mensuelle des appels pour IC signalés au Réseau de Veille Iguane (période 2021-2025)

Sur les 204 signalements reçus, le Réseau de Veille en Zone PNA a donc été concerné par 68 signalements d'iguanes communs (de 1 à plusieurs individus), pour lesquels 19 membres se sont mobilisés sur **46 demi-journées d'interventions**, soit pour se déplacer sur le site de signalement, soit parce qu'ils ont réalisé le signalement (et la capture le cas échéant) dans le cadre de l'exercice de leur fonction au sein de la structure professionnelle dont ils dépendent. Si le nombre d'intervention est en forte hausse par rapport à 2023-24 (+26%), le nombre de membres impliqués est lui en diminution (-21%). Parmi ces intervenants, avec le lancement du programme CIALICOM en Novembre 2024 qui assure désormais un soutien logistique complémentaire au Réseau de Veille, on constate à la figure 7 que ces derniers ont pris en charge le tiers des interventions réalisées, les 2/3 restants (42 interventions) ayant été réalisée par les 18 autres membres mobilisés.

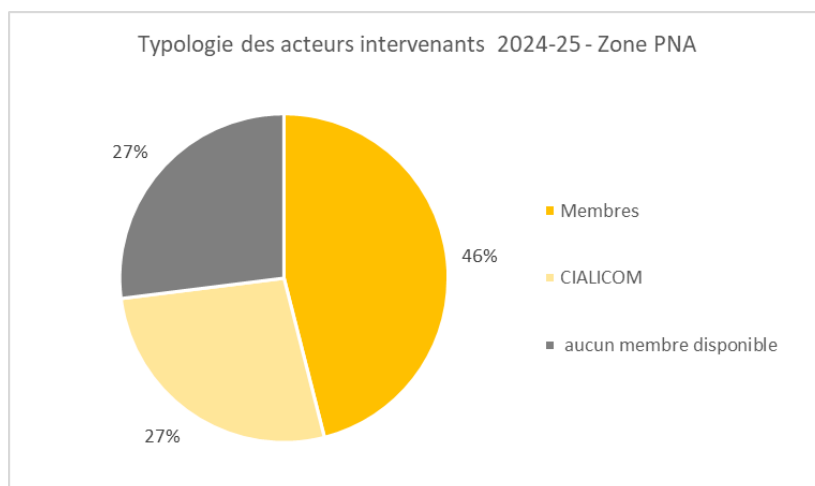


Figure 6 - Répartition des prises en charge d'intervention de capture par type d'intervenant

b. Typologie des actions réalisées

Depuis la mise en place des Réseaux de Veille pour les Zones PNA et PLIC en 2019, le nombre d'IC signalé n'a eu de cesse d'augmenter, potentiellement du fait de la meilleure sensibilisation du grand public et des acteurs des territoires concernés, mais également du fait de l'augmentation du nombre

d'IC sur les secteurs concernés. Ainsi le tableau 4 montre l'évolution du nombre d'iguanes communs traités en Zone PNA, le taux de capture effective étant globalement en augmentation mais toutefois variable d'une année sur l'autre.

Tableau 4 - Evolution des nombres d'IC signalés et capturés par le Réseau de Veille Iguane de 2019 à 2024-25

Années de Réseau	2019	2020	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25
Nbre IC signalés au Réseau en zone PLIC	42	56	58	70	104	104
Nbre IC signalés au Réseau en zone PNA	17	25	31	67	76	71
Nbre IC capturés	3	7	11	19	36	29
Taux de capture effective	17,6 %	28,0 %	35,5 %	28,4 %	47,4%	40,8%

Ainsi, les 71 iguanes communs signalés en zone PNA d'Avril 2024 à Mars 2025 ont donné lieu au déclenchement d'actions adaptées, en cohérence avec la Fiche Réflexe pour la Zone PNA et la disponibilité de ses membres (Figure 8). La majorité des actions engagées concerne les demandes de capture sur le groupe WhatsApp du Réseau de Veille (75%, contre 54 % en 2023-24). Les signalements correspondant à une capture directe ou une tentative de capture puis coordination de la gestion de l'animal (du fait de la présence de l'animal sur site et d'un membre sur site ou à proximité immédiate) représentent 15 % des actions réalisées. Les cas où aucune action n'est possible (juvénile trop vif, ponte déjà éclos, ...) sont en diminution avec seulement 3 % des situations et 6% des signalements reçus de nécessitaient pas d'action du Réseau. Enfin, 1 % des actions réalisées concernent la prise en charge par le réseau d'un animal déjà capturé au préalable par un membre lors d'une intervention.

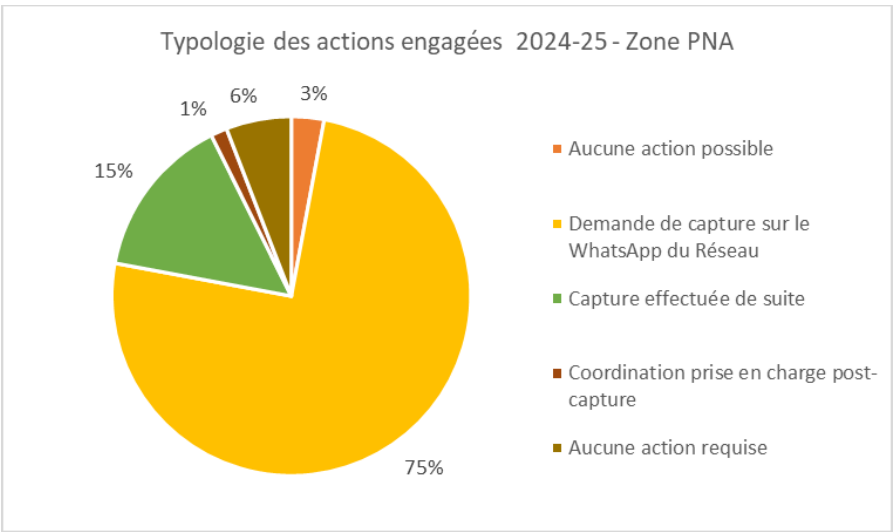


Figure 7 - Typologie des différentes actions engagées par le Réseau de Veille Iguane suite aux signalements 2024-25

Suite à l'engagement de ces diverses actions par le Réseau et ses membres, les issues des interventions déclenchées peuvent être regroupées en trois catégories : soit l'animal est capturé, soit il ne l'est pas, soit il n'est pas observé par le (ou les) membres qui se rendent sur place (Figure 9). Il apparait que 41% des interventions ont été couronnées de succès mais exactement autant de cas (41%, soit 29 animaux sur 71) n'ont pu donner lieu à une capture malgré le repérage sur site et les efforts des membres déployés lors des 63 interventions. Enfin, on note que le nombre d'interventions sans observation des IC signalés a diminué de près de la moitié par rapport à 2023-24 (18% contre 30% l'an passé).

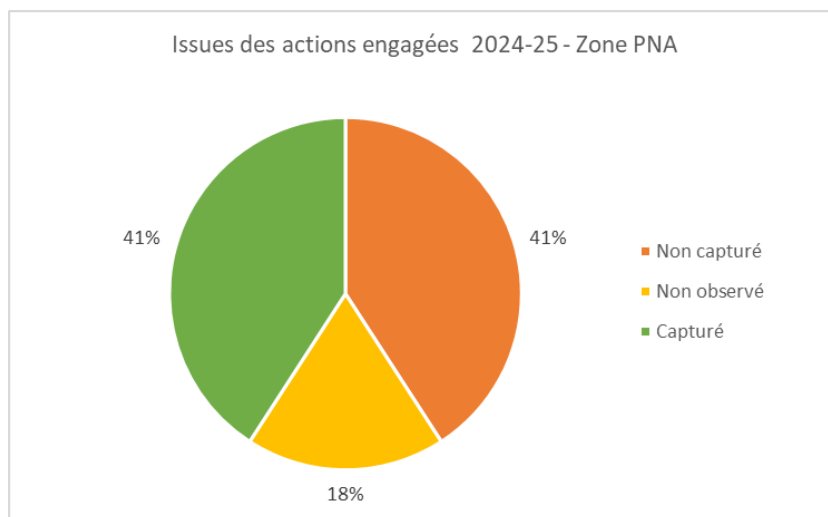


Figure 8 - Caractérisation des issues données aux interventions du Réseau de Veille Iguane en 2024-25

Concernant le succès des interventions menées, la répartition mensuelle des actions engagées (Figure 10) met en évidence une répartition inégale des captures réussies. Ainsi on observe une augmentation du nombre d'IC capturés sur signalement à partir de Novembre 2024 (date de démarrage du programme CIALICOM), alors que les résultats étaient plus hétérogènes d'Avril à Octobre. Il est à noter que les captures d'Avril et Juin 2024 correspondent à des sessions de battues ciblées réalisées par l'ONF (6 IC en Avril) et le Parc Naturel Régional de La Martinique (2 IC issus d'actions BI3E de Juin).

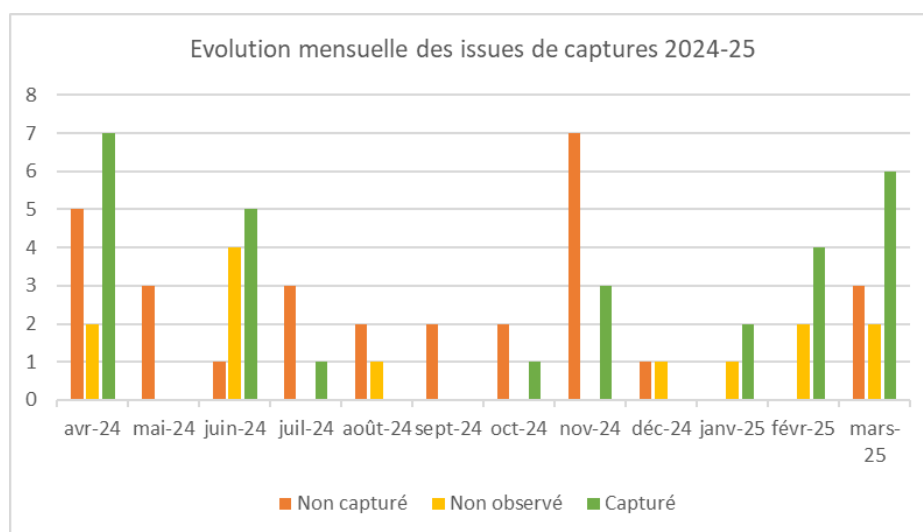


Figure 9 - Variation mensuelle des issues aux captures d'IC du Réseau de Veille 2024-25

L'efficacité du Réseau de Veille réside sur la bonne connaissance du cadre d'actions à engager, sur la réactivité, la mobilisation et la disponibilité des membres et sur la qualité des signalements reçus. A ce titre, la figure 11 regroupe les différentes typologies des appelants ayant remonté des signalements. On peut y observer que contrairement à l'an passé, les proportions se sont inversées et plus de la moitié des signalements est issue des particuliers qui contactent le Numéro Unique Iguane (57%) quand les membres même du Réseau de Veille ont signalé 31% des observations, via le Groupe WhatsApp dédié. Enfin, divers professionnels des territoires concernés ont également remonté 9% des signalements, car régulièrement confrontés à la présence d'IC sur leurs structures.

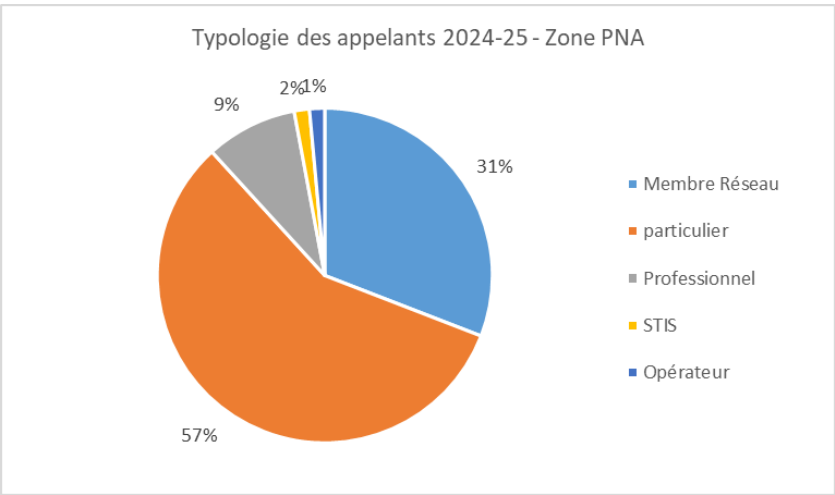


Figure 10 - Typologie des personnes ayant réalisé les signalements au Réseau de Veille Iguane pour 2024-25

c. Répartition géographique des signalements

La répartition géographique des observations pour la Zone PNA est présentée à la figure 12. Elle fait apparaître les secteurs géographiques qui ont présentés une plus forte prévalence des observations d’iguanes communs entre Avril 2024 et Mars 2025. On observe ainsi que les signalements de Sainte-Marie à Basse-Pointe semblent en diminution, quand la situation de signalement semble stable sur Saint-Pierre et le Prêcheur. En ce qui concerne Trinité, les IC présents sur Tartane semblent présents dans les mêmes proportions que l’année dernière, quand les observations paraissent avoir doublées sur Le Robert et Le François.

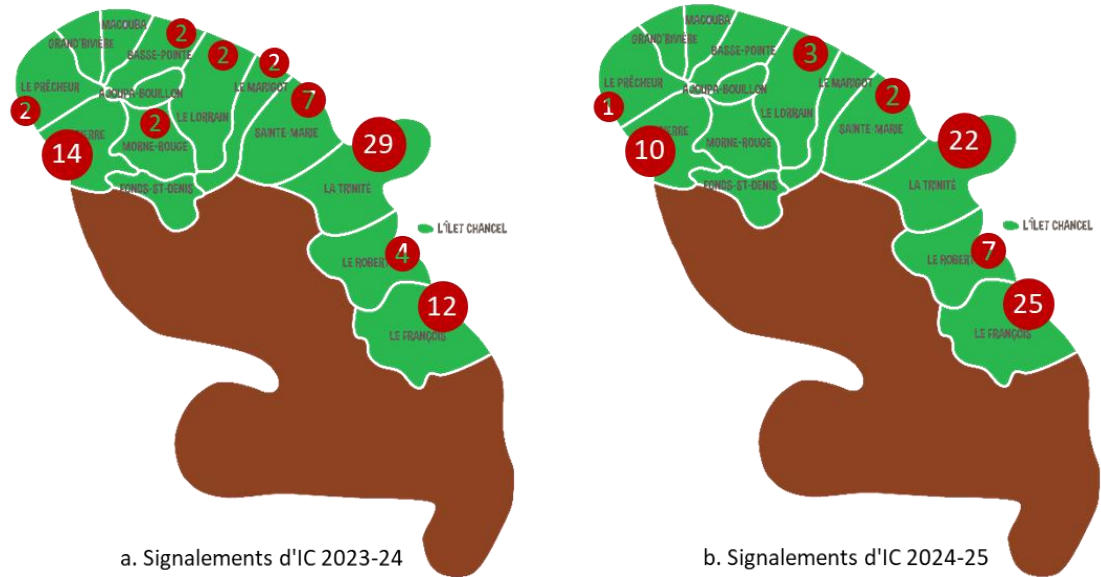


Figure 11 - Carte de répartition des signalements reçus par le Réseau de Veille Iguane de Mars 2023 à Mars 2025

Si on intègre les données des années précédentes pour le suivi des iguanes communs signalés au Réseau de Veille, la répartition géographique sur les cinq dernières années (Figure 13) confirme les chiffres précédents. Ainsi les communes de Trinité, Robert, François et Saint-Pierre apparaissent comme les communes les plus préoccupantes en termes d’observations installées dans le temps avec un foyer récurrent sur la presqu'île de la Caravelle au niveau de Tartane et un foyer sur les berges du

canal de l'entrée du François, plus 2 IC détectés en mars 2024 et Janvier 2025 directement sur l'îlet Chancel, vraisemblablement arrivés par la Pointe l'écurie au regard de leur emplacement et de la proximité géographique.

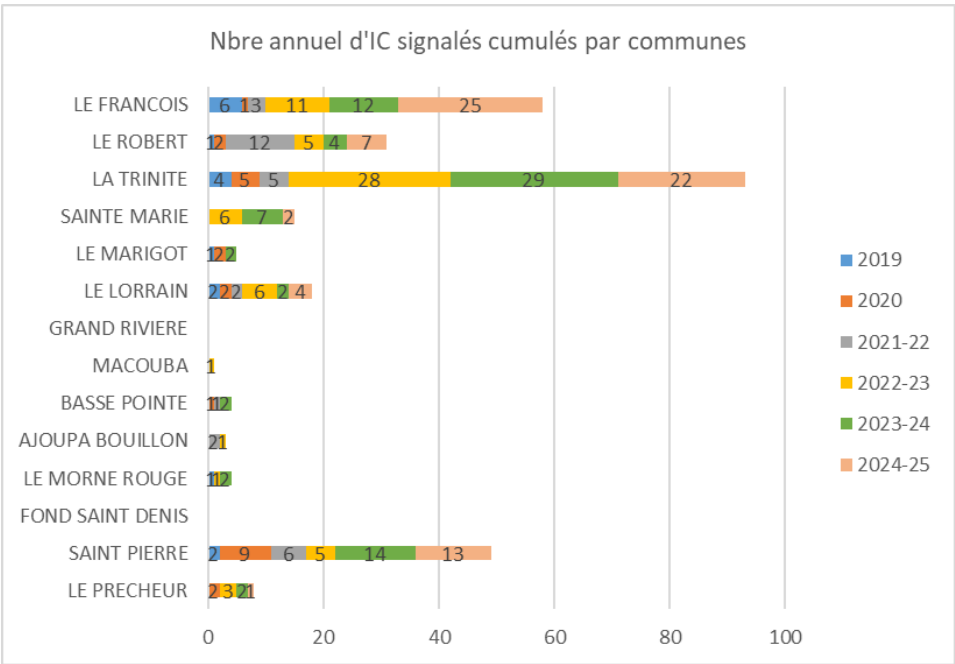


Figure 12 - Cumuls territoriaux des signalements d'IC reçus par le Réseau de Veille Iguane de 2019 à 2025

Si l'on réalise un focus sur les cas de Trinité et du François (Figure 14 et 15), le suivi des appels reçus pour signalement d'IC depuis 2019 met en évidence l'importante augmentation du nombre de signalements, vraisemblablement plus du fait de l'augmentation de la population d'IC sur le secteur que d'une augmentation de la sensibilité de riverains.

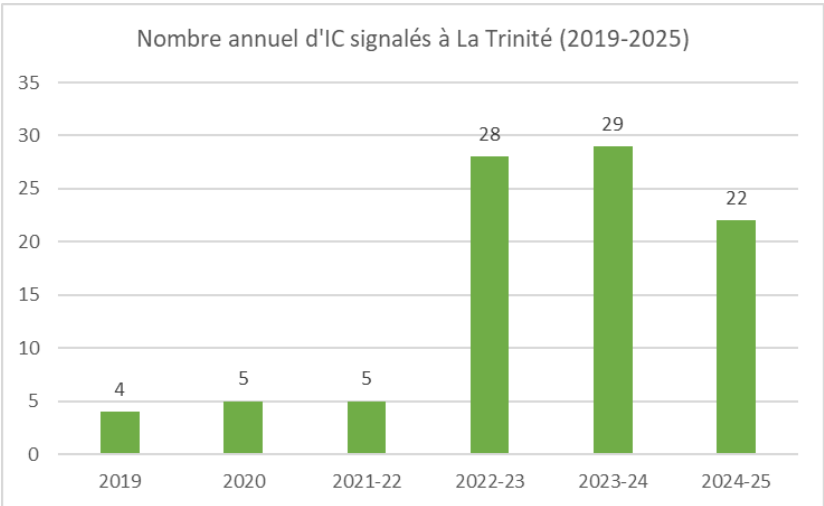


Figure 13 - Evolution du nombre annuel d'IC signalés sur La Trinité (2019-2025)

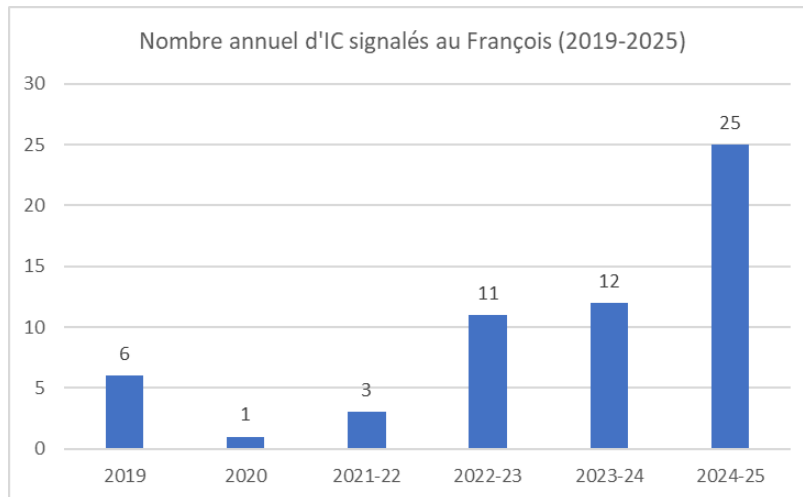


Figure 14 - Evolution du nombre annuel d'IC signalés sur Le François (2019-2025)

d. Données concernant les animaux observés

De façon générale, les informations apportées sur les individus non capturés restent sporadiques et souvent incomplètes. Ainsi 57 % des signalements n'ont pas permis d'identifier la classe d'âge des observations. Sur les 43% restant, 30% étaient des adultes, 6% des sub-adultes et 7% des juvéniles (Figure 16). Enfin, le sexage des IC signalés en Zone PNA reste inconnu pour 77% des individus signalés.

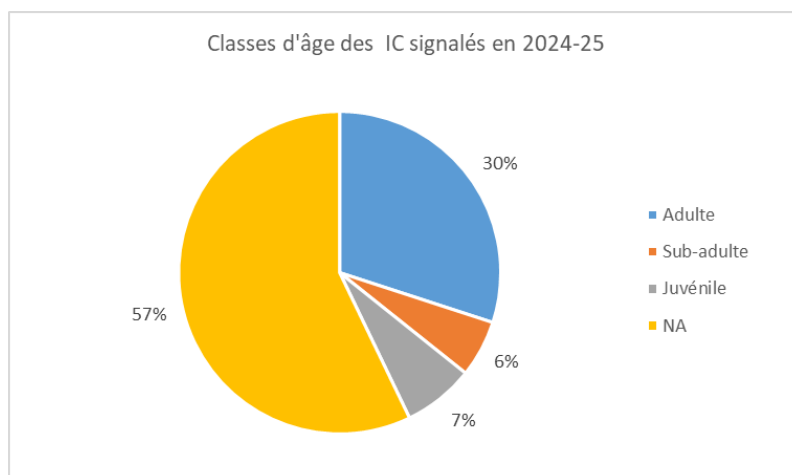


Figure 15 - Identification des classes d'âge des IC signalés au Réseau de Veille 2024-25

Dans les deux cas (classe d'âge et sexage), les données fiables ont pu être collectées sur les individus capturés, grâce aux comptes-rendus de capture et informations transmises par les membres intervenus.

4. Analyse et difficultés rencontrées

A l'instar des rapports d'activité du Réseau de Détection Précoces des Iguanes Communs des deux dernières années, les résultats d'activité 2024-25 persistent à mettre en évidence l'**évolution inquiétante de la présence d'iguanes invasifs** sur diverses communes à enjeux pour la conservation de l'Iguane des Petites Antilles, notamment sur les secteurs du pourtour terrestre de l'îlet Chancel. Ainsi les communes du François et de Trinité ont vu leur nombre de signalement annuel augmenter très fortement :

- Ainsi, sur **Trinité**, le nombre important et stable de signalements depuis 2022 semble traduire la présence d'une **population d'IC vraisemblablement installée** et en croissance sur le secteur de Tartane, entre l'ancien VVF et l'Anse Bonneville. Malgré une présence moins régulière des équipes de la Brigade I3E PNRM les signalements persistent, notamment du fait de la récurrence des observations chez certains particuliers. Ainsi plusieurs d'entre-eux ont-ils décidé d'agir et ont mis en œuvre des captures sur leurs parcelles privées (à la canne ou à la main). Grâce à ces actions volontaires et au relais aux signalement que constitue l'équipe CIALICOM, le succès des captures sur le secteur apparaît meilleur que les précédentes années malgré une disponibilité aléatoire des membres.
- Pour ce qui est du **François**, les signalements sont en forte augmentation au niveau du canal jouxtant la zone Carrefour Express / Roda / BricoSud et témoignent d'une poche de **population d'iguanes communs en augmentation** sur le site, tout en reflétant aussi le résultat positif d'une sensibilisation efficace des riverains. Grâce à la réactivité des personnels de Bricosud sur les signalements et la sécurisation des individus observés, et aux actions de l'équipe CIALICOM, l'efficacité des captures est également meilleure que l'année passée. Malheureusement, de nombreux signalements restent sans succès de capture du fait de la furtivité des animaux ou d'horaires de signalements incompatibles avec des interventions immédiates.
- **Concernant l'îlet Long**, les signalements de Mai 2023 étaient restés sans possibilité d'intervention pour des difficultés de moyen nautiques. Malgré l'absence de ressignalement depuis, ils représentent un risque accru pour la biosécurité de l'îlet Chancel.
- Enfin, malgré l'élimination d'un mâle iguane rayé le 26 Mars 2024 **sur l'îlet Chancel, un deuxième iguane rayé a été signalé** sur l'îlet le 25 Janvier 2025. Même si l'animal a pu être rapidement capturé après signalement (grâce aux outils existants, à la réactivité du Réseau et à l'implication des opérateurs de l'îlet), ces deux occurrences en moins d'un an mettent l'accent sur la difficulté de détection exhaustive des IC sur notre territoire et sur la fragilité de la population d'iguanes péyi conservée sur l'îlet dans le cadre de conservation actuel.

En ce qui concerne le secteur du bassin de la rivière Capot, abritant des populations d'Iguane des Petites Antilles, les signalements 2024-25 ont finalement été plus propices à l'observation d'Iguane péyi mais ne peuvent toutefois pas témoigner de l'absence d'IC sur le territoire de ces communes.

- Ainsi, pour **Le Lorrain** et **Sainte-Marie**, la mobilisation des services municipaux formés en Janvier 2024 a amélioré la capacité de réponse aux signalements, mais la mobilisation reste difficile, les animaux signalés n'ayant finalement pas été observés. La seule intervention aboutie à une capture a pu être menée à bien par l'équipe de CIALICOM. Le maintien d'une pression de détection et d'intervention efficace devrait être envisagée au regard du risque majeur aux abords des populations d'IPA à proximité.
- Sur **Ajoupa-Bouillon**, le maintien d'une **sensibilisation active des administrés** des quartiers hébergeant des populations d'iguanes péyi est nécessaire au regard des observations mal

caractérisées des années passées et le très faible nombre de remontées d'informations reçues en 2024, si ce n'est pour des IPA par le biais de signalants observateurs historiques (figure 17).

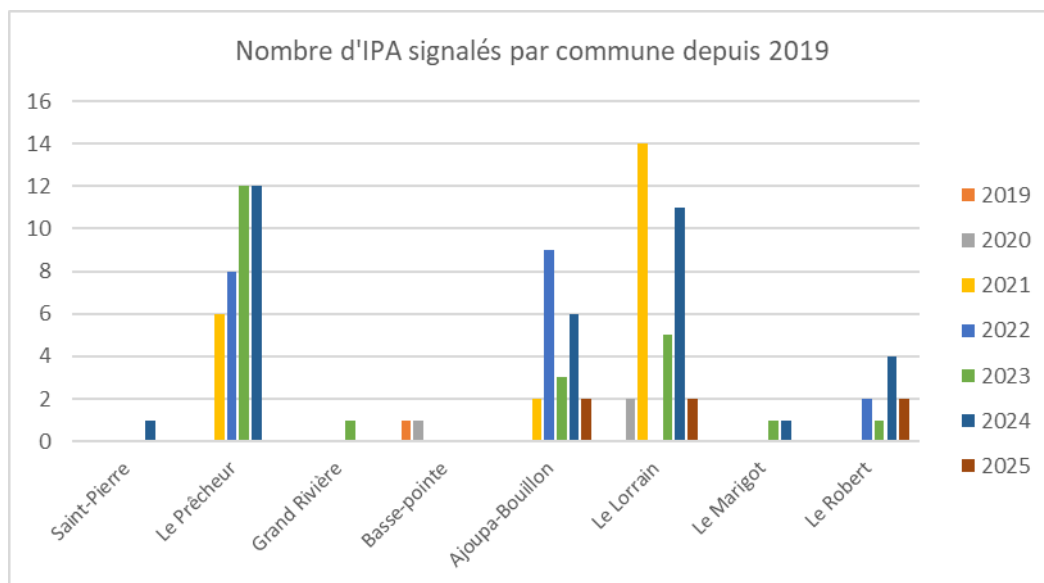


Figure 16 - Relevé des observations d'IPA reçues par le Réseau de Veille (2019-2025)

Enfin, sur la façade Nord Caraïbe :

- Les signalements sur **Saint Pierre** sont en baisse cette année, mais les résultats de capture aussi passant de 64% en 2023 à 50% des signalements en 2024-25.
- Il est à noter qu'une forte présence d'IC est toujours constatée aux abords et dans l'enceinte du Zoo de Martinique par plusieurs opérateurs et membres du Réseau qui visitent le site à titre personnel. Cette présence installée sur ce secteur limitrophe entre **Le Carbet et Saint-Pierre** est d'autant plus préoccupante que la sensibilisation du public et la diffusion des numéros de signalement ont permis de collecter une donnée de **présence d'un mâle iguane péyi sur les berges de la Roxelane le 03 Janvier 2024**.
- Sur **le Prêcheur**, les signalements ont été moins nombreux mais la réactivité des membres a été bonne et les deux IC ont pu être capturés. Malgré tout, de récentes données 2025 laissent à **penser qu'une population reproductrice d'IC pourrait être installée** sur le site de l'ancienne maison de retraite d'après des observations de riverains qui pensaient voir de simples lézards (L. Laguièrece, com. pers.). Enfin, de nombreuses observations d'IPA aux abords de l'Anse couleuvre continuent d'être reportées par les membres du Réseau de Veille.

Ainsi, malgré une mobilisation parfois très active de la Coordination et de membres du Réseau de Veille très impliqués, il apparaît que **les situations de certains sites persistent à ne pas évoluer de façon très positive et témoignent d'une forte augmentation du risque Iguane rayé** pour la conservation de l'Iguane des Petites Antilles.

Les cas spécifiques de la présence de deux **mâles Iguanes rayé potentiellement reproducteur en moins d'un an sur l'îlet Chancel** sont particulièrement préoccupants en ce qui concerne la maîtrise de la biosécurité de l'îlet dans la poursuite de sa gestion en tant qu'espace de conservation adapté à long terme pour l'Iguane des Petites Antilles. La question de **l'adaptation des outils ou actions de conservation** déployées sur ces territoires est aujourd'hui plus que nécessaire à envisager afin de chercher à faire diminuer les risques constatés.

Ainsi, au regard des résultats et retours d'expérience issus des signalements et interventions ayant eu lieu entre Mars 2023 et Mars 2024, **les difficultés principales rencontrées par le Réseau de Veille** pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique ont concerné les thématiques suivantes.

a. Signalements

➤ Problématique de la qualité des signalements :

Comme évoqué dans les précédents rapports d'activité, de nombreux signalements se révèlent encore inefficaces et n'aboutissent à aucune capture malgré les efforts de communication grand public, l'investissement des membres en termes de disponibilité et la minutie de la coordination pour collecter les informations précises nécessaires à la mise en œuvre d'une capture efficiente. Ainsi, malgré un taux de capture en augmentation moyenne, l'importance de l'urgence du **signalement d'une observation à l'instant où elle se produit** doit persister à être mise en avant auprès du grand public pour rendre les interventions plus efficaces. Du fait de délais réguliers entre observation réelle et signalement au Réseau, il est parfois difficile d'engager des membres disponibles (soirées, week-end, ...) ou de motiver des passages lorsque l'on sait les chances de réobservations fortement diminuées par un appel trop tardif ou une absence de localisation surveillée de l'animal.

➤ Gestion du numéro unique :

Depuis la mise en fonction du Numéro Unique Iguane en Novembre 2021, le nombre d'appels destinés à la zone PLIC s'est équilibré par rapport aux sollicitations du Réseau de Veille pour la Zone PNA. Toutefois, des appels mal orientés pour la Zone PLIC persistent à impacter la ligne du Réseau de Veille, notamment en dehors des horaires de fonctionnement administratifs des services de Fort-de-France et Schoelcher, ou encore pour des signalements sur d'autres communes de la Zone PLIC. Le retour régulièrement évoqué est la notion d'« urgence » évoquée dans le message vocal, qui conduit les appelants à sélectionner la ligne du Réseau de Veille malgré l'énumération des communes concernées. Dans tous ces cas, la coordination s'est employée à effectuer la redirection vers les mairies ou organes territoriaux habilités à la capture sur les secteurs PLIC concernés. **Le bon fonctionnement des lignes vers les services dédiés de Fort-de-France et de Schoelcher reste une priorité** pour l'animation du PNA et du PLIC, le Réseau n'étant pas dédié à faire le relais de ces signalements récurrents.

De même, la proposition 2023-24 de la mise en place d'une solution plus complète que le répondeur proposé en dernier choix pour les autres communes du PLIC reste d'actualité car elle ne permet pas une réponse active aux signalements. Les signalants finissent systématiquement par contacter le Réseau de Veille proposé en choix 3 du serveur vocal faute de mieux, ou les signalements restent non pris en charge.

Enfin, la vigilance technique de l'état de la ligne du numéro unique semble avoir été réalisée car aucun dysfonctionnement n'a été constaté cette année, la ligne restant ouverte et disponible aux appels 7J/7 et 24h/24 comme prévu.

b. Interventions

➤ Disponibilité membres :

Contrairement à l'an passé, et malgré un contact actif avec la Coordination, les membres du Réseau sont moins à l'origine de signalements en 2024-25. Cela traduit vraisemblablement le côté limitant de l'architecture même du Réseau puisqu'il entend solliciter des membres qui sont des acteurs professionnels des territoires concernés, et donc déjà engagés sur les missions qui leur incombent durant leurs heures de travail. Également, la sollicitation sur le groupe WhatsApp reste parfois sans

réponse des membres. Des relances ciblées nominatives vers les acteurs des secteurs concernés par le besoin d'intervention sont donc régulièrement réalisées pour garantir une réponse des membres concernés.

Si la réactivité du groupe reste satisfaisante vu les 29 animaux éliminés sur les 71 signalés, et que des membres ont pu se rendre disponibles, on peut constater que sur les 94 personnes formées, seuls 18 membres sont réellement intervenus. Cette **proportion de membres actifs est ainsi en diminution constante** depuis 2022 avec 19% cette année, contre 25,3% en 2023-24 et 27,7% en 2022-23. Les membres engagés cette année sont pour beaucoup des membres déjà fortement mobilisés les années précédentes, accompagnés de nouveaux membres fraîchement formés et motivés, ou encore l'équipe CIALICOM, opérationnelle depuis Novembre 2024. En effet, **grâce à la mise en place de CIALICOM** de nombreux signalements pour lesquels aucun membre du Réseau ne s'est signalé disponible ont pu être pris en charge, notamment sur les créneaux de week-end. L'équipe CIALICOM a ainsi finalement pris en charge la moitié des demandes d'interventions de Novembre 2024 à Mars 2025 (17 sur 34), essentiellement sur le secteur de Sainte-Marie au François.

➤ Difficulté des captures :

Malgré les efforts déployés, la capture à la canne reste parfois compliquée à mettre en œuvre, de par le caractère furtif et arboricole de l'espèce sur les territoires d'intervention. Grâce à la validation d'un protocole de **Tir à vue sécurisé** par les services de l'UTC-OFB Martinique en 2023 (Urvoy & Rateau, 2023), des interventions peuvent être sollicitées et coordonnées par le Réseau de Veille pour abattre à distance des iguanes rayés signalés. Bien que 5 individus aient été abattu à distance en 2023-24, seul 1 individu a été abattu par l'OFB pour 2024-25, témoignant de la limite de cet outil pour le Réseau de Veille au regard du nombre encore trop limité d'acteurs habilités au sein du Réseau.

En conclusion, la persistance de signalements en nombre sur certains secteurs (Trinité, François...) témoigne du besoin d'**envisager d'autres méthodologies de gestion du risque Iguane rayé** pour la conservation de l'Iguane des Petites Antilles. La refonte de la gestion des signalements ou des interventions (autre outil qu'un réseau bénévole, professionnalisation, ...) ou la définition de zones d'intervention prioritaires (proximité des populations résiduelles, population IC en croissance, ...) pourraient par exemple se révéler pertinentes. Des techniques complémentaires de capture individuelle (piégeage, tir, ...) pour les gestionnaires d'espaces ou particuliers pourraient apporter un complément de moyens de lutte. Enfin, la révision des axes prioritaires d'actions de conservation de l'espèce (cheptels *ex-situ*, conservation en espace sanctuaire contrôlé, ...) devrait également être explorés en vue de la survie à long terme de l'Iguane peyi.

5. Perspectives et améliorations

A la lueur des résultats obtenus, il apparaît que **le nombre de signalements est en augmentation constante depuis 2019**, avec une proportion annuelle moyenne d'iguanes capturés de 35%. La nature des difficultés rencontrées montre que des améliorations sont encore nécessaires pour optimiser l'efficacité du Réseau de Veille Iguane sur les communes à enjeux et tend à questionner sur son devenir à long terme en tant que seul outil de la gestion du risque d'hybridation à ce jour pour la conservation de l'Iguane des Petites Antilles. Les principaux axes d'amélioration identifiés sur la base du fonctionnement actuel du Réseau peuvent ainsi être catégorisés selon les thématiques suivantes afin d'optimiser les perspectives d'efficacité pour l'avenir.

❖ Poursuivre l'**adaptation des actions de conservation de l'Iguane péyi**

L'évolution importante du nombre de signalement pour les secteurs de Trinité, Le François ou Saint-Pierre montre que le fonctionnement actuel du Réseau de Détection Précoce sous le format **d'intervention sur signalement ne semble plus suffisant devant des foyers d'iguanes communs installés** et reproducteurs (présence de juvéniles ou de ponte). Des formats d'intervention différents semblent ainsi être nécessaires ou plus efficaces.

Ainsi le complément de capacité d'intervention apporté par la Cellule Interacteurs de Lutte IC en Martinique (CIALICOM) semble apporter une réponse partielle aux besoins d'intervention non couvert par les membres du Réseau de Veille, de par l'amplitude calendaire qu'elle couvre et le **statut professionnel** de ses actions. Capable d'intervenir le week-end sur astreinte et mettant en œuvre des agents dédiés à la capture iguane uniquement, elle permet une réponse plus efficace aux **besoins en évolution sur des secteurs comme Trinité, Le Robert ou Le François** qui présentent des populations installées et finissent par nécessiter une prise en charge différente de la problématique.

En parallèle, les positions régulièrement inaccessibles des IC sur les falaises ou très haut dans les arbres mettent en évidence le besoin de moyens de lutte adaptés, tel l'emploi du Tir à vue par exemple (Urvoy et Rateau, 2023). Le nombre aujourd'hui limité d'acteurs habilités est en évolution grâce au déploiement d'actions de formation portés par CIALICOM. La question des **modalités de la mise en œuvre à plus large échelle de l'outil de Tir à vue sécurisé sur les iguanes invasifs** doit être explorée en détail pour savoir si elle pourrait s'inscrire dans les compétences des membres du Réseau de Veille à l'avenir, ou doit rester un outil complémentaire mis en œuvre par des acteurs dédiés, en nombre suffisant et mobilisables de façon coordonnée et adaptée au besoin de lutte.

Reste à préciser si ces formats d'intervention rentrent ou pas dans le champ de fonctionnement du Réseau de Détection Précoce des Iguanes Communs pour le Nord de la Martinique et d'en étudier la faisabilité dans le cadre des moyens actuels du PNA Iguane.

De façon plus générique, en regard de la prolifération galopante et non maîtrisable de l'iguane commun, et du constat concret du risque d'hybridation posé par les incursions de mâles iguanes communs sur l'îlet Chancel en Mars 2024 et Janvier 2025, la **question globale du choix des axes futurs de conservation de l'iguane des Petites Antilles en Martinique est à investiguer**.

Des options novatrices de concepts type « Mainland Island » pour les territoires manquants d'espaces naturels off-shore adaptés à la conservation des espèces cibles pourraient par exemple se révéler intéressantes à explorer, tout autant que la sécurisation de ressources génétiques à long terme via la conservation *ex-situ* ou le renforcement génétique de populations externes à la Martinique.

❖ Poursuivre la **sensibilisation des opérateurs** sur secteurs à enjeux

Suite à la recrudescence de signalements sur le pourtour littoral aux abords de l'îlet Chancel et à l'élimination de 2 mâles iguanes communs en moins d'un an sur l'îlet, la pression du risque d'arrivée des IC sur Chancel, à la nage ou par embarquement fortuit d'un IC à bord d'une embarcation débarquant à Chancel est plus que concrète.

Ajoutant à cela que la dératisation effective de l'îlet CHANCEL a été réalisée en 2023 afin de maximiser les chances de survie des juvéniles iguane des Petites Antilles de l'îlet, et la poursuite des actions de dératisation suite à réapparition de quelques individus, la **gestion de la biosécurité globale auprès des utilisateurs de l'îlet doit devenir une priorité**.

Ainsi, au regard de l'avis n°20 du Relevé de décision du COTEC PNA IPA 2023, dans le cadre de l'action II.1 « Définir une stratégie de communication externe et la mettre en œuvre » de l'objectif II du PNA IPA « Sensibiliser et former les acteurs aux enjeux de la protection de l'Iguane des Petites Antilles » et des conclusions de la réunion d'experts d'Avril 2024, un groupe Whatsapp dynamique « **les Yeux de l'îlet Chancel** » a été mis en place par le Carbet des Sciences en Avril 2024. Il regroupe des opérateurs intéressés pour recevoir de la sensibilisation et être vigilants sur les observations d'iguanes sur l'îlet. A l'heure actuelle, 57 acteurs, dont la Coordination du Réseau de Veille, sont membres du groupe et son fonctionnement a ainsi permis le signalement de l'IC en Janvier 2025, la remontée d'observations de juvéniles rarement décelables sur l'îlet ou encore l'échange d'information sur l'état de santé de la population. Ainsi, la poursuite de la sensibilisation des opérateurs touristiques de l'îlet Chancel coordonnée par le Carbet des Sciences est particulièrement importante à pérenniser.

❖ Poursuivre la mise en place du **Réseau Observation Iguane péyi**

Du fait de la difficulté de collecte de données sur les populations du nord Martinique, des données photographiques horodatées et géoréférencées pourraient permettre d'apporter des connaissances nécessaires à la poursuite des actions de conservation de l'espèce et renforcer la vigilance de détection d'éventuels IC. A cette fin, essayer de mettre en place un Réseau d'Observation des Iguanes peyi est pertinent. Toutefois, au regard des **difficultés rencontrées** pour mobiliser autour de cette thématique des acteurs d'accompagnement du public sur les sentiers de randonnées et des questions levées sur les outils les plus pertinents pour collecter et transmettre facilement des données d'observations fiables, il apparaît nécessaire :

- de pousser plus avant la **réflexion sur les publics à envisager** de mobiliser (FFR Martinique, Guides de Moyenne Montagne, gestionnaires des espaces traversés, grand public directement, ...),
- d'explorer les modalités existantes, ou à créer, en termes d'**outils de collecte et de transmission** des données d'observation recherchées (applications type Suricate®, plateformes naturalistes, locales ou nationales, formulaire en ligne dédié, ...).

Un travail préalable sur ces questions, mené à l'échelle des acteurs actuels du Plan National d'Action afin de cibler au mieux les besoins pour cet objectif, pourrait **apporter des réponses adaptées au territoire pour assurer une mise en œuvre concrète de ce Réseau Observation**.

6. Bibliographie

Angin B., Ardops Environnement, 2018. Plan National d'Actions pour le rétablissement de l'iguane des Petites Antilles, *Iguana delicatissima*, 2018-2022. 67p.

Duporge N., 2022- Rapport d'activité 2021-2022 du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique. ONF – Nathalie DUPORGE, 23p + annexes

Duporge N., 2023- Rapport d'activité 2022-2023 du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique. ONF – Nathalie DUPORGE, 29p + annexes

Duporge N., 2024- Rapport d'activité 2023-2024 du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique. ONF – Nathalie DUPORGE, 29p + annexes

Legouez C., 2010. Plan national d'actions de l'iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*) 2010-2015. Ministère de l'écologie, du développement durable, des Transports et du Logement, Direction régionale de l'environnement Martinique, cellule Martinique de l'ONCFS Antilles françaises. 137 p.

Urvoy K. & Rateau F., 2023. Protocole de tir sans capture préalable de l'Iguane commun (*Iguana iguana*). Rapport Technique UTC-OFB Martinique. 18p.

2022 – Compte-rendu complet des Comités Techniques (COTEC) n°3 du PNA pour le rétablissement de l'Iguane des Petites Antilles (IPA).

2022 – Compte-rendu du 3ème Comité de Pilotage du PNA pour le rétablissement de l'Iguane des Petites Antilles (IPA) 2018-2022

7. Annexes

- Annexe I : Outils de fonctionnement du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique – Annuaire, Fiche Réflexe, CR de capture Zone PNA
- Annexe II : Fiche Réflexe IC CHANCEL
- Annexe III : Liste nominative d'agrément – Annexe 1 de l'AP R02-2024-07-30-0008 du 30 Juillet 2024.
- Annexe IV : Base de données du Réseau de Veille pour la détection précoce des Iguanes communs en Martinique